



REPUBLIQUE GABONAISE  
Ministère des Eaux et Forêts



CONSERVATION JUSTICE

# Projet d'Appui d'application de la loi sur la faune au Gabon (AALF)

## RAPPORT ANNUEL 2024



*Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.*

Conservation Justice  
WhatsApp : (+32) 495 92 25 58

BP : 23903 Libreville, Gabon  
Téléphone : (+241) 74 23 38 65

E-mail : [luc@conservation-justice.org](mailto:luc@conservation-justice.org)  
Web: [www.conservation-justice.org](http://www.conservation-justice.org)

# Table des matières

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| <i>Résumé</i> .....                  | 2  |
| <i>1 Introduction</i> .....          | 3  |
| <i>2 Investigations</i> .....        | 3  |
| <i>3 Opérations</i> .....            | 4  |
| <i>4 Département juridique</i> ..... | 8  |
| <i>5 Communication</i> .....         | 10 |
| <i>8 Relations extérieures</i> ..... | 11 |
| <i>9 Conclusion</i> .....            | 12 |

# Résumé

Le projet AALF (Appui à l'Application de la Loi sur la Faune) est mis en œuvre par Conservation Justice depuis 2010 grâce à un partenariat avec le Ministère des Eaux et Forêts. Ce rapport présente l'aboutissement d'une année de lutte contre le trafic de faune menée sur l'ensemble du Gabon. Les activités réalisées ont consisté en :

1. Des enquêtes sur le trafic de faune,
2. Des rencontres de renforcement des capacités et de la collaboration avec les autorités administratives et judiciaires,
3. L'organisation d'opérations d'arrestation avec les autorités,
4. Des visites des mis en cause pendant leur garde à vue et en prison ainsi que le suivi des audiences pour les différentes affaires de trafic de faune,
5. La communication dans les médias des arrestations réalisées et des décisions de justice rendues par les autorités.

Nous décrivons dans les pages qui suivent les résultats obtenus en 2023, dont voici les points principaux :

1. **202 missions d'investigation totalisant 440 jours de missions** ont été organisées à travers le Gabon. Elles ont permis d'identifier et de communiquer avec **230 présumés trafiquants** de faune et grands braconniers.
2. **12 opérations ont été réalisées** grâce aux enquêtes menées par AALF. Un total de 31 trafiquants de faune ont été arrêtés, avec 48 défenses d'ivoire pour une masse de 183 kg.
3. Le suivi légal juridique de **4 opérations** additionnelles, initiées par les forces de l'ordre et le Ministère des Eaux et Forêts, a également été réalisé par le département juridique AALF. Cela concerne 7 présumés trafiquants impliqués dans le trafic d'ivoire et l'abattage d'éléphants, arrêtés avec 9 défenses d'ivoire pesant 27 kg.
4. Ces opérations ont donc permis la saisie de **57 pointes d'ivoire, pour une masse de 210 kg**.
5. **22 des 31 trafiquants arrêtés grâce à AALF ont été condamnés à des peines de prison ferme allant de deux mois à deux ans de prison ferme**. Une personne a bénéficié d'une condamnation avec sursis et les 8 autres personnes arrêtées ont été relaxées ou leur affaire a été classée sans suite. Sur les 7 autres inculpés arrêtés sans l'appui de AALF 3 ont été condamnés pour commercialisation illégale d'ivoire à des peines variant de 180 à 240 jours de prison ferme (moyenne de 210 jours). Deux autres cas sont en instruction alors que deux autres ont été classés sans suite.
6. **265 articles relatifs aux résultats AALF ont été diffusés par les médias**, dont 180 sur internet, 36 dans la presse écrite, 29 à la télévision et 20 à la radio.

# 1 Introduction

Conservation Justice est une association belge à but non lucratif, créée et installée au Gabon depuis 2010 dans l'objectif de protéger les éléphants et autres espèces menacées au Gabon vis-à-vis de la chasse illégale et du trafic de faune en augmentant le niveau d'application de la loi sur la faune sur tout le territoire, via son projet AALF (Appui de l'Application de la Loi sur la Faune). Un volet similaire a été développé sur la lutte contre l'exploitation forestière illégale (projet ALEFI, Appui à la Lutte contre l'Exploitation Forestière Illégale). Finalement, des activités d'éducation environnementale et d'information aux communautés sont mises en œuvre.

Conservation Justice bénéficie d'un accord de partenariat au Gabon avec le Ministère en charge des Eaux et Forêts. AALF collabore étroitement avec les Eaux et Forêts mais aussi la Justice, les douanes, les forces de l'ordre, les parcs nationaux, Interpol.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Identification des trafiquants de faune qui opèrent à grande échelle avec production de preuves flagrantes en cas de procès ;
- Facilitation de leur arrestation ;
- Appui aux poursuites en justice et suivi de l'exécution des décisions rendues ;
- Médiatisation des résultats pour éveiller l'attention du public sur l'application effective de la loi, sur les risques encourus, et sur les sanctions en la matière.

Les activités d'AALF sont mises en œuvre opérationnellement par quatre départements : Enquêtes, Opérations, Juridique et Médiatiques.

## 2 Investigations

En 2024, le projet AALF a collaboré avec 5 informateurs permanents qui ont eux-mêmes des informateurs ponctuels. Au total, **202 missions d'investigation totalisant 440 jours de missions** ont été organisées à travers le Gabon. Elles ont permis d'identifier et de communiquer avec 230 présumés trafiquants de faune et grands braconniers. Avec l'appui de AALF, 31 trafiquants ont au final été arrêtés par les Eaux et Forêts et les forces de l'ordre (Police Judiciaire, Gendarmerie).

Les enquêtes se sont concentrées principalement sur le trafic d'ivoire, mais aussi sur le trafic illégal des peaux de panthère, de chimpanzé et des écailles de pangolin.

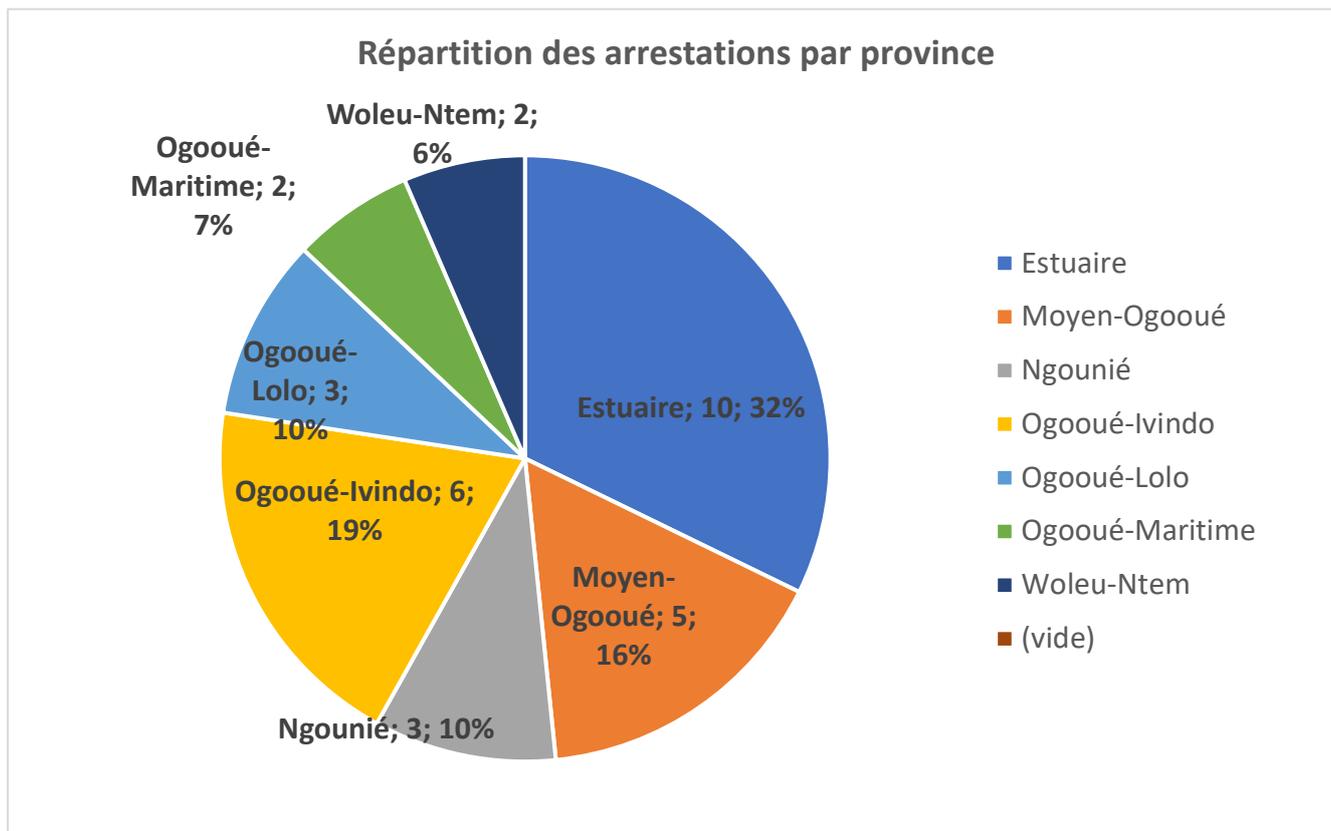
**Tableau 1** : Résumé des investigations AALF

|  |     |
|--|-----|
| <b>Investigations</b>                                  | 202 |
| <b>Trafiants potentiels identifiés</b>                 | 230 |
| <b>Trafiants arrêtés par les autorités judiciaires</b> | 31  |

## 3 Opérations

31 présumés trafiquants de faune ont été arrêtés avec l'appui de AALF dans 7 provinces du pays : l'Estuaire (10), l'Ogooué-Ivindo (6), le Woleu-Ntem (2), l'Ogooué-Lolo (3), la Ngounié (3), l'Ogooué Maritime (2) et le Moyen-Ogooué (5).

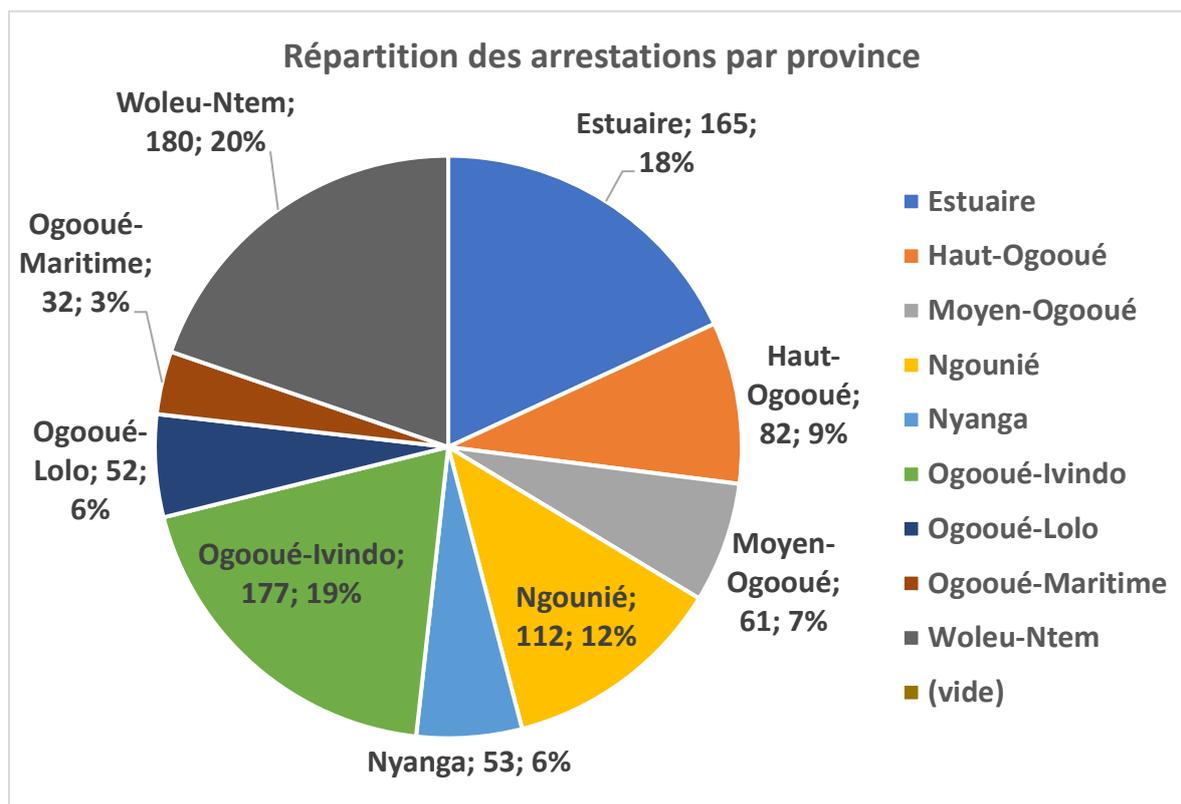
Le graphique 1 présente le nombre de trafiquants arrêtés avec l'appui de AALF en 2023 dans les 7 provinces concernées.



**Graphique 1** : Nombre de présumés trafiquants arrêtés avec l'appui de AALF par province en 2024

Ces résultats ne reflètent pas l'importance du trafic de faune par province au Gabon, sachant qu'ils dépendent aussi de l'effort réalisé et qu'ils ne sont pas suffisants statistiquement. Leur analyse depuis 2010 montre d'ailleurs des résultats différents comme présenté à travers la figure 2 qui concerne les 862 cas suivis par AALF depuis 2010.

On y constate que la province du Woleu-Ntem est particulièrement concernée par le trafic de faune, suivie de celles de l'Ogooué-Ivindo, l'Estuaire, la Ngounié, le Haut-Ogooué, la Nyanga, le Moyen-Ogooué, l'Ogooué-Lolo et l'Ogooué Maritime.



Graphique 2 : Nombre d'affaires suivies par AALF depuis 2010 par province

Tableau 2 : Résultats des opérations organisées ou suivies par AALF

|   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| <b>Arrestations grâce aux enquêtes AALF</b> | <b>31 à travers 12 opérations</b> |
| <b>Autres arrestations suivies par AALF</b> | <b>7 à travers 4 opérations</b>   |
| <b>Total Arrestations</b>                   | <b>38</b>                         |

Le projet AALF a organisé avec les Eaux et Forêts 12 opérations et contribué à faire arrêter 31 présumés trafiquants de faune. Les forces de l'ordre et l'administration des Eaux et Forêts ont organisé et réalisé 4 autres opérations que AALF a ensuite pu suivre et qui ont permis l'arrestation de 7 présumés trafiquants de faune.

Hormis deux cas portant sur un trafic d'un chimpanzé, tous ces cas ne concernent que le trafic d'ivoire et le braconnage d'éléphants, ce qui s'explique par le fait que les autres espèces sont moins sujettes au trafic de faune au Gabon. A travers ces opérations, c'est un total de 57 défenses d'ivoire totalisant 210 kg qui ont été saisies par les autorités.

Depuis son lancement en 2010, le projet AALF a permis l'arrestation de 656 trafiquants de faune, ainsi que le suivi de 258 cas non-initiés par AALF. Il a permis la saisie de 3,9 tonnes d'ivoire au Gabon.

**Photos d'opérations :**



**Opérations février à Mouila**



**Opération mars à Lambarene**



**Opération avril à Koulamoutou**



**Opération juin Libreville**



**Opération août Makokou**



**Opération octobre Lambarene**



**Opération octobre Kango**



**Opération septembre Port-Gentil**

## 4 Département juridique

Le département juridique assure le suivi juridique des procédures judiciaires en vue de condamnations dissuasives des délinquants. Des visites en prison sont également assurées pour vérifier l'état de santé des personnes arrêtées et vérifier qu'ils purgent effectivement leurs peines de prison.

En 2024, 38 cas ont été suivis par les juristes du projet dont 31 qui ont été directement initiés grâce aux informations fournies par AALF aux Eaux et Forêts et forces de l'ordre.

### 5.1 Procédures suivies

Les résultats obtenus devant les juridictions et en particulier la Formation Spécialisée du Tribunal de Première Instance de Libreville sont récapitulés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 3** : Procédures en justice appuyées par AALF en 2023

|  |    |
|--|----|
| <b>Arrestations</b>                      | 38 |
| <b>Transactions</b>                      | 0  |
| <b>Classements sans suite et relaxes</b> | 11 |
| <b>Poursuites</b>                        | 27 |

### 5.2 Poursuites judiciaires

**22 des 31 trafiquants arrêtés grâce à AALF ont été condamnés, tous à des peines de prison ferme allant de deux mois à deux ans de prison ferme (moyenne de 306 jours).** 8 autres personnes arrêtées ont été relaxées ou leur affaire a été classée sans suite. Il s'agit généralement de chauffeurs, dont la responsabilité pénale n'a pu être démontrée, ou de cas considérés comme moins graves (commerce illégal d'un chimpanzé vivant). Une dernière personne a été condamnée uniquement à de la prison ferme.

Sur les 7 autres inculpés arrêtés par les forces de l'ordre sans l'appui de AALF 3 ont été condamnés pour commercialisation illégale d'ivoire à des peines variant de 180 à 240 jours de prison ferme (moyenne de 210 jours). Deux autres cas sont en instruction alors que deux autres ont été classés sans suite. Il s'agit généralement de chauffeurs, dont la responsabilité pénale n'a pu être démontrée, ou de cas considérés comme moins graves (commerce illégal d'un chimpanzé vivant). Et lorsque les décisions semblent peu dissuasives, un appel est systématiquement interjeté.

Parmi les affaires suivies par le projet AALF, celle organisée au moins d'août 2023 et suivie tout au long de l'année 2024 mérite un développement particulier. En effet, elle concerne un réseau international de trafic d'ivoire particulièrement bien organisé, depuis le Cameroun.

#### Réseau international de trafic d'ivoire organisé par « MOHAMADOU Ibrahim »

Plusieurs interpellations ont été menées en août 2023, conjointement par les Antennes de la Police Judiciaire du Moyen-Ogooué et de l'Ogooué-Ivindo, les Direction provinciales des Eaux et Forêts des mêmes provinces et la Direction de la lutte contre le braconnage, avec l'appui de Conservation Justice.

Grâce à des informations cruciales obtenues par CJ au cours d'enquêtes approfondies, le principal inculpé, NGANGNI IBRAHIM Gaël, un ressortissant gabonais d'origine camerounaise, avait été arrêté à Lambaréné, au volant d'un véhicule en compagnie de sa compagne. Dans un compartiment secret installé sous la benne du pick-up, les forces de l'ordre appuyées par Conservation Justice ont trouvé 19 défenses d'éléphants et 4 morceaux d'ivoire d'un poids total de 120 kg, 18 munitions de chasse de calibre 458, près d'un million FCFA en espèces et un permis de séjour périmé appartenant à un trafiquant d'ivoire camerounais bien connu : MOHAMADOU Ibrahim.

NGANGNI Ibrahim Gaël a dénoncé un autre trafiquant célèbre : EVOUNA Guy Bertrand, qui avait été arrêté la veille dans une affaire de meurtre et qui était finalement aussi directement impliqué dans ce réseau international de trafic d'ivoire.

Le 11 août, TONGA Assouman, un important trafiquant d'ivoire, précédemment condamné à de la prison ferme, a également été dénoncé puis arrêté à Makokou, dans le nord-est du Gabon pour son implication dans le même réseau. Il était chargé de collecter l'ivoire dans l'est et le nord-est du Gabon et attendait les transporteurs, qui avaient été arrêtés le 8 à Lambaréné, à 500 km de là.

Les personnes arrêtées ont été condamnées pour trafic d'ivoire et association de malfaiteurs. NGANGNI Ibrahim Gaël et EVOUNA Guy ont été condamnés à deux ans de prison ferme alors que TONGA Assouman a été condamné à 15 mois de prison ferme.

Ibrahim MOHAMADOU, arrêté avec 626 kg d'ivoire au Cameroun en octobre 2020 et condamné seulement à 3 mois de prison ferme a, en effet, été dénoncé comme commanditaire. Il a à nouveau été arrêté à deux reprises au Nigéria en février 2024 avec plus de 200 kg d'ivoire puis au Cameroun en juillet 2024. Malheureusement, il avait été libéré au Nigéria et se serait enfuit du commissariat de Yaounde où il était détenu.

Grâce aux efforts de Conservation Justice et des Eaux et Forêts ainsi qu'à la collaboration développée avec Interpol, une notice rouge a finalement été émise par Interpol à son encontre. Cela constitue manifestement une première pour un trafiquant de faune en Afrique centrale et de l'Ouest.



**Photos 1 et 2 : Ivoires saisis et personnes interpellées à Lambaréné en août 2023**

## 5 Communication

Dans l'objectif d'informer le public sur l'application effective de la loi et de dissuader d'éventuels trafiquants, les résultats obtenus en 2024 en termes d'arrestation ont été publiés dans des journaux nationaux et internationaux, par voie de presse écrite, radio, télévision ou internet comme présenté au tableau 4 et graphique 3 ci-dessous.

**265 articles relatifs aux résultats AALF ont été diffusés par les médias**, dont 180 sur internet, 36 dans la presse écrite, 29 à la télévision et 20 à la radio.

**Tableau 4** : Articles de presse diffusés par AALF en 2023

|                      |            |
|----------------------|------------|
| <b>Internet</b>      | 180 (68%)  |
| <b>Presse écrite</b> | 36 (14%)   |
| <b>Télévision</b>    | 29 (11%)   |
| <b>Radio</b>         | 20 (8%)    |
| <b>Total</b>         | <b>265</b> |

Au total pièces médiatiques ont été publiées, dont 180 (68%) sur internet, 36 (14%) dans la presse écrite, 29 (11%) à la télévision et 20 (8%) à la radio.

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias ainsi que sur le site Internet, la page Facebook et la chaîne YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook: <https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

## 6 Relations extérieures

**Tableau 6** : Nombre de rencontres avec les autorités et partenaires en 2024

|                             |     |
|-----------------------------|-----|
| <b>Nombre de rencontres</b> | 187 |
| <b>Moyenne mensuelle</b>    | 15  |

Nous devons souligner la bonne collaboration du projet AALF avec les autorités gabonaises à Libreville et dans les provinces ainsi qu'avec les représentations diplomatiques installées au Gabon. Plusieurs rencontres ont été tenues, notamment avec les autorités suivantes que nous tenons à remercier :

- **La Justice** : Le Directeur des affaires pénales, les Procureurs de la République et leurs adjoints, les Présidents des tribunaux et Vice-présidents, les greffiers en chef des tribunaux et Cour d'appel les Présidents des Cours d'Appel, les Juges du siège, les Juges d'instruction, les Secrétaires en chef des parquets ;
- **Les Eaux et Forêts** : Monsieur le Ministre des Eaux et Forêts, le Directeur de Cabinet, le Directeur Général de la Faune et des Aires protégées, le Directeur Général des Forêts, le Directeur de la Gestion de la Faune et la Chasse le Directeur de la Lutte Contre le Braconnage, le Directeur des forêts communautaires, les Directeurs Provinciaux et Chefs des Cantonnements des Eaux et Forêts et les chefs de brigade faune.
- **Agence Nationale des Parcs Nationaux** : La responsable du laboratoire génétique, le Directeur Technique et les Conservateurs des Parcs Nationaux.
- **Forces de l'ordre** : Le Chef d'État-Major des Polices d'Investigations Judiciaires,
- le Commandant en chef de l'Office Central de Lutte Anti-Drogue (OCLAD), le Directeur de l'Économie et des Affaires Financières des Polices des Investigations Judiciaires, le Directeur Général de l'École Nationale de Gendarmerie, les Commandants de Brigade de gendarmerie, les Chefs d'antennes des Polices d'Investigations Judiciaires, les Chefs d'antenne de la Direction Générale des Recherches de la gendarmerie, les Chefs d'antenne des Contre-Ingérences et de la Sécurité Militaire et les Chefs d'antenne de la Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration, Chef de brigade investigation de Douanes et responsables service de renseignement des Douanes.
- **Administration** : Les Gouverneurs de province, les délégués spéciaux des Départements, les Délégués spéciaux des Conseils Départementaux, les Délégués spéciaux à la Mairie et les auxiliaires de commandement ;
- **Représentations diplomatiques et partenaires** : L'ambassadrice de l'Union Européenne et son attaché environnement, le High Commissioner du Royaume-Uni, l'évaluateur UE, la Chargée d'Affaires et le Chef de Section Politique et Économique de l'Ambassade des USA, l'Attaché Sécurité Intérieure de l'Ambassade de France.
  - **Autres** : Les responsables des organisations non-gouvernementales, la SETRAG, les représentants des populations et les représentants de l'ONUDC au Gabon, les directeurs des sociétés forestières partenaires, ainsi que leurs chefs d'exploitation, responsables faune et responsables sociaux, les avocats du projet, représentant de l'académie internationale de lutte contre la criminalité environnementale, représentants de la Fondation Liz Claiborne & Art Ortenberg, Agence France Presse.

Au total, au moins 187 rencontres ont été tenues, soit une moyenne de 15 par mois.

## 9 Conclusion

Le projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune (AALF) existe maintenant depuis plus de 14 ans au Gabon.

Au cours de cette année 2024, 202 missions d'investigations ont été réalisées par le département Investigations à travers le Gabon, ce qui a permis d'identifier 220 suspects dans le trafic de faune. Sur base de ces informations, **12 opérations ont été organisées et 31 présumés trafiquants d'ivoire ont été arrêtés** par les Eaux et Forêts et les forces de l'ordre en flagrant délit de détention de **48 défenses d'ivoire d'une masse totale 183 kg**.

Comme constaté depuis des nombreuses années, les défenses d'ivoire d'éléphants continuent d'être la cible principale des grands braconniers et trafiquants de faune au Gabon, ce malgré les efforts importants réalisés par les autorités.

Le projet a également suivi les cas au tribunal de **38 présumés trafiquants d'ivoire** en 2024.

**22 des 31 trafiquants arrêtés grâce à AALF ont été condamnés** à des peines de prison ferme allant de deux mois à deux ans de prison ferme (moyenne de 306 jours). Une personne até condamnée à une peine avec sursis et 8 autres personnes arrêtées ont été relaxées ou leur affaire a été classée sans suite. Il s'agit généralement de chauffeurs, dont la responsabilité pénale n'a pu être démontrée, ou de cas considérés comme moins graves (commerce illégal d'un chimpanzé vivant).

Sur les 7 autres inculpés arrêtés par les forces de l'ordre sans l'appui de AALF 3 ont été condamnés pour commercialisation illégale d'ivoire à des peines variant de 180 à 240 jours de prison ferme (moyenne de 210 jours). Deux autres cas sont en instruction alors que deux autres ont été classés sans suite.

Le projet a diffusé 265 pièces médiatiques, dont 180 (68%) sur internet, 36 (14)% dans la presse écrite, 29 (11%) à la télévision et 20 (8%) à la radio.

Conservation Justice a également participé à de nombreuses rencontres avec les autorités et partenaires. Au mnsis 187 rencontres ont été tenues avec les autorités, soit une moyenne de 15 entrevues par mois.

La volonté politique de la gestion durable de la faune sauvage en République gabonaise demeure forte. Grâce à cette volonté politique et son importante couverture forestière, le Gabon est le principal refuge pour les éléphants de forêt comme pour de nombreuses autres espèces. Malheureusement, le conflit homme-éléphant prend une ampleur sans précédent et nécessite des activités et projets complémentaires en appui aux autorités gabonaises. C'est pourquoi Conservation Justice a initié des activités pour lutter contre ce conflit particulièrement inquiétant.